

JOURNEE TRANS'EAU : Gérer de l'eau en période de sécheresse

Mise en œuvre de la gestion volumétrique

hautsdefrance.chambre-agriculture.fr



TRANS'EAU
EScaut



DOUCHY LES MINES - 24 SEPTEMBRE 2024

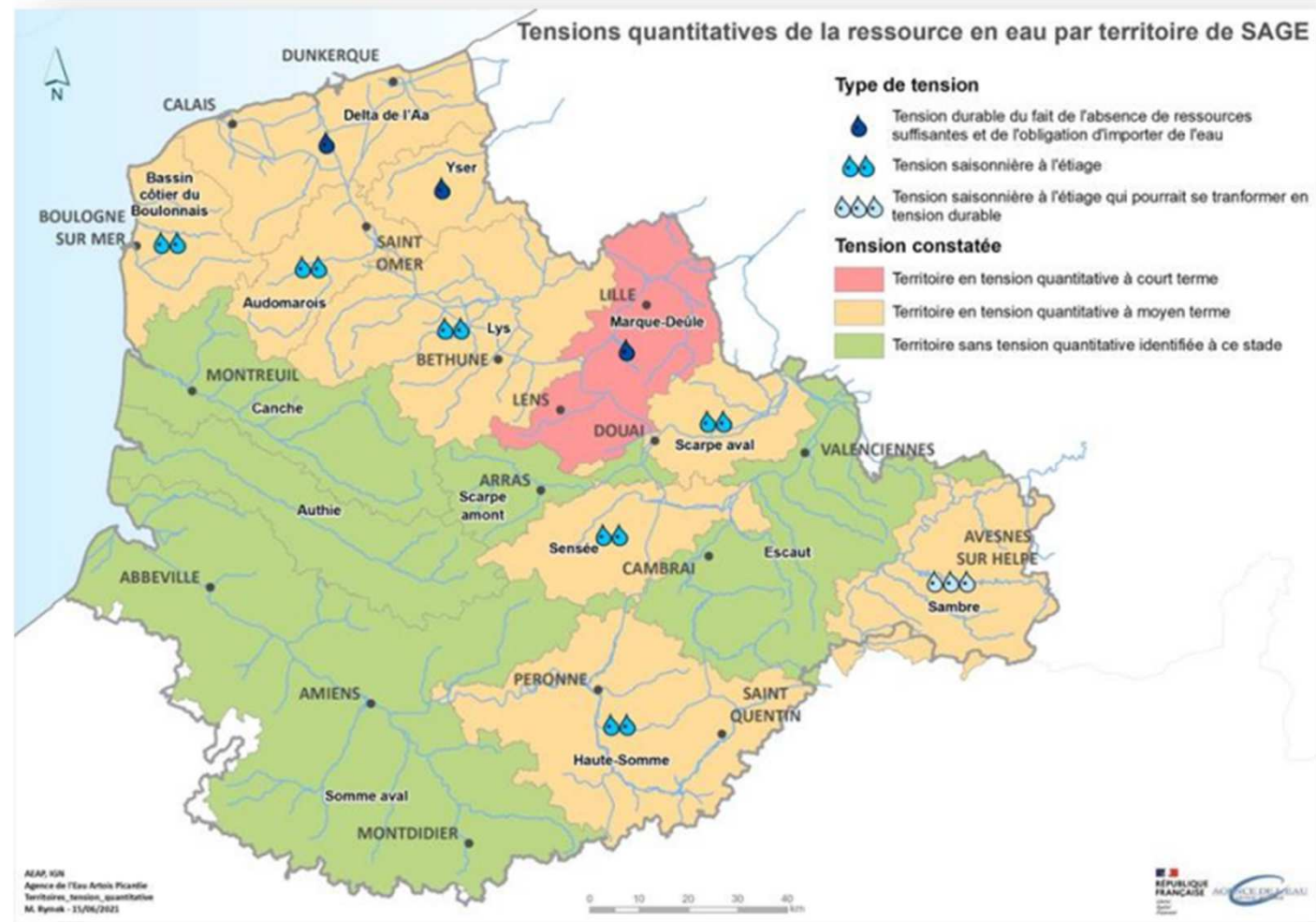
Disposition B-2.3 du SDAGE: définir un volume disponible par sous bassin et proposer une répartition par usage

- Si le volume disponible est inférieur ou proche des besoins du territoire à court/moyen terme, et **a minima pour les territoires identifiés en tension quantitative à l'issue de l'étude sur la vulnérabilité quantitative de la ressource en eau sur le bassin Artois Picardie ...** les CLE des SAGE engagent la démarche suivante avant l'échéance du présent SDAGE :

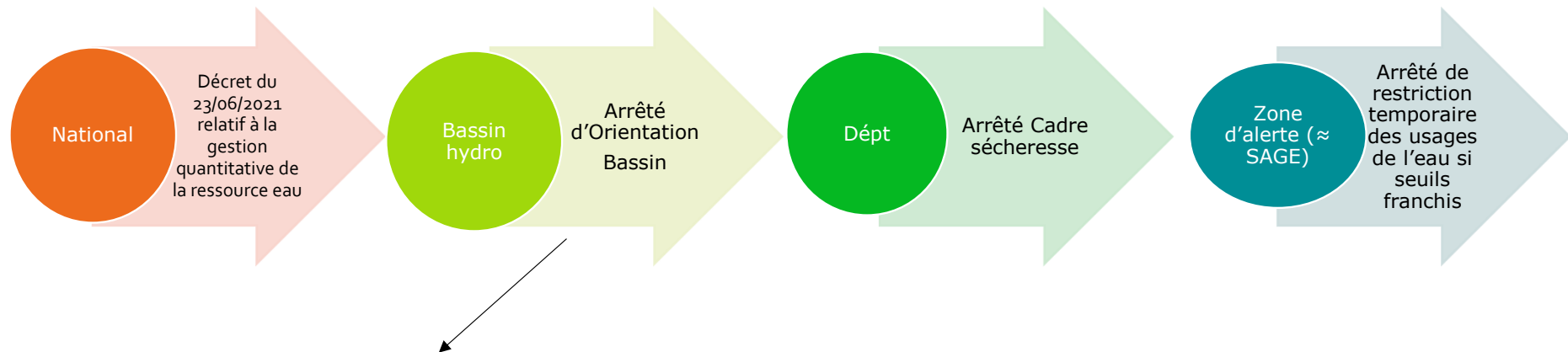
Mise en place d'une structure de concertation entre les différents acteurs et usagers concernés

Réalisation d'un diagnostic

Elaboration concertée et partagée d'un plan d'actions et de règles de gestion des prélèvements.



Un cadre réglementaire qui évolue...



Projet initial de changer les seuils (débits et niveaux de nappe) déclenchant les passages en restriction

Engagement de la profession agricole à passer en gestion volumétrique dès 2024 (en remplacement de la gestion horaire)

Objectifs / résultats de la gestion volumétrique

Aujourd'hui Gestion horaire

Applications des restrictions en cas d'Arrêté sécheresse:
Ex de l'irrigation des cultures par canon, rampes ou asperseurs

Vigilance	Sensibilisation des agriculteurs
Vigilance renforcée	Irrigation interdite les samedis et dimanches de 11h à 16h
Alerte	Irrigation interdite les samedis et dimanches de 10h à 18h
Alerte renforcée	Irrigation interdite les mardis, jeudis, samedis et dimanches de 10h à 19h
Crise	Irrigation interdite sauf en cas de réutilisation des eaux usées

A partir de 2024 Gestion basée sur des volumes/ exploitation (/!\ ACI en cours de révision)

Zones d'alerte sécheresse concernées par des recommandations ou des mesures de restrictions imposées par les Arrêtés sécheresse Nord et Pas de Calais au 29 septembre 23



Aurore Vasseur - Septembre 2023



Une construction commune à la demande des DDTM

- Avec les DDTM, l'Association des irrigants et la profession agricole
- Basée sur des « retours d'expérience » nationaux
- Besoin d'un outil informatique qui réponde à la diversité des situations en NPdC et aux exigences réglementaires
- Choix d'un outil web « IRRIG'EAU » développé par les Chambres d'agriculture des Pays de Loire pour :
 - Saisir les demandes de volume et les index de compteur,
 - Suivre sa consommation,
 - Visualiser les mesures de restriction ou d'interdiction qui s'appliquent aux prélèvements d'eau pour l'irrigation.
- Test sur une trentaine d'exploitation du bassin de la Lys en 2023

Mise en œuvre en 2025 et 2026

- 2025 : phase expérimentale
- 2026: passage à la gestion volumétrique pour tous





Menu principal

-  **Accueil**
-  Relevé des points de prélèvement
-  Ventilation d'été
-  Demande de volume
-  Impression des demandes de volumes annuels
-  Situation/Arrêté préfectoral
-  Contact

Connexion

Déconnexion

Accueil

Bienvenue sur le portail développé par la Chambre d'agriculture, destiné aux irrigants dont l'activité s'inscrit dans le cadre de gestions collectives de l'irrigation pour la réalisation des demandes de volumes et le suivi des prélèvements d'eau d'irrigation.



- Outil 100% web
- Accès sécurisé à un espace personnalisé

Fonctionnalités de l'outil

- En début de campagne, chaque irrigant déclare les cultures irriguées qui génèrent un volume d'eau maximum prélevable **par point de prélèvement (au 31 mars)**. Ce volume fait l'objet d'une ventilation par quinzaine par l'agriculteur pendant la période estivale.
- Lorsque des arrêtés sécheresse sont pris, les restrictions s'appliquent sur les volumes concernés.
- Le relevé des compteurs **tous les 15 jours** permet de suivre sa consommation pour respecter les éventuelles restrictions

7

/!\ : cette nouvelle gestion de dispense pas des dossiers Loi sur l'Eau (création et exploitation de forage, prélèvements en eaux de surface...)

Demande de volume

Menu principal

- Accueil
- Gestion des identifiants
- Gestion de campagne
- Gestion des restrictions
- Extractions/synthèse
- Paramétrage
- Situation/Arrêté préfectoral
- Contact

Connexion

Bonjour, Aurore VASSEUR-BEUGNET

Déconnexion

Bienvenue EARL DE L'ECLEME,

Projet d'irrigation et demande de volume pour la campagne d'irrigation 2023

Déclaration des surfaces prévisionnelles irriguées en 2023

IB62190001

EARL DE L'ECLEME

Projet d'irrigation pour la campagne 2023 :

Sélectionner la culture : Sélectionnez la culture

Sélectionner le ou les points de prélèvement utilisés pour l'irrigation de la culture :

	Identifiant	Lieu dit	Bassin	Commune	Nature Ressource
<input type="radio"/>	PP62190002		Bassin de la Lys	BUSNES	Prélèvement eau de surface
<input type="radio"/>	PP62190001		Bassin de la Lys	BUSNES	Forage

Ajouter

Liste de vos surfaces irriguées prévisionnelles pour cette campagne 2023 :

Point	Culture	Détail de la culture	Surface en Ha en 2023	Dose en m3/Ha/an	Volume correspondant	
PP62190001	POMMES DE TERRE		9.00	2000.0	18 000	✗
PP62190001	POIS DE CONSERVE		4.00	600.0	2 400	✗

Retour

Suivant

1 demande par « point de prélèvement »

TRANSF'EAU
Escaut

CHAMBRE
D'AGRICULTURE
NORD-PAS-DE-CALAIS

Ventilation

Importance de la ventilation par quinzaine

Connexion

Bonjour, Jacques BLAREL

Déconnexion

Scénario Personnalisé :

Volume du 01-04-2023 au 28-05-2023 :	.00	%	0	m3
Volume du 29-05-2023 au 11-06-2023 :	20.00	%	4080	m3
Volume du 12-06-2023 au 25-06-2023 :	15.00	%	3060	m3
Volume du 26-06-2023 au 09-07-2023 :	20.00	%	4080	m3
Volume du 10-07-2023 au 23-07-2023 :	20.00	%	4080	m3
Volume du 24-07-2023 au 06-08-2023 :	15.00	%	3060	m3
Volume du 07-08-2023 au 20-08-2023 :	10.00	%	2040	m3
Volume du 21-08-2023 au 03-09-2023 :	.00	%	0	m3
Volume du 04-09-2023 au 31/10/2023 :	.00	%	0	m3

Relevés de compteur

- Principe : le volume apporté par quinzaine se calcule par la différence des relevés de compteur fin/ début

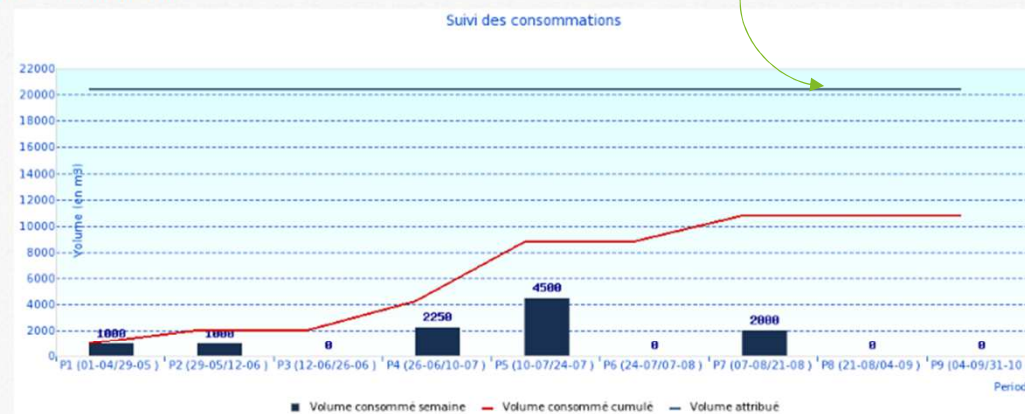
Relevés du point de prélèvement PP62190001 () de EARL DE L'ECLEME (IB62190001)

Unité de gestion : Bassin de la Lys

Nature de la ressource : Forage

PP62190001 ()	Volume campagne
Volume attribué	20400
Volume restant disponible (sous réserve de tenue à jour des relevés)	9650

Votre consommation :



Restriction d'usage par periode :

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Du	1 avr	29 mai	12 jun	26 jun	10 jul	24 jul	7 aoû	21 aoû	4 sep
Au	29 mai	12 jun	26 jun	10 jul	24 jul	7 aoû	21 aoû	4 sep	31 oct
Restriction	.00 %	.00 %	.00 %	.00 %	.00 %	.00 %	.00 %	.00 %	.00 %
Report	Oui (100 %)	Oui (100 %)	Oui (100 %)	Oui (100 %)	Oui (100 %)	Oui (100 %)	Oui (100 %)	Oui (100 %)	Oui (100 %)

Suivi des volumes :

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9
Ventilation retenue	.00 %	20.00 %	15.00 %	20.00 %	20.00 %	15.00 %	10.00 %	.00 %	.00 %
Volume ventilé sur "point"	0	4 080	3 080	4 080	4 080	3 080	2 040	0	0
Volume autorisé après restriction	0	4 080	3 080	4 080	4 080	3 080	2 040	0	0
Report P-1	0	0	3 080	6 140	7 970	7 550	10 610	10 650	10 650
Autorisé après report P-1	0	4 080	6 140	10 220	12 050	10 610	12 650	10 650	10 650
Volume consommé sur "point"	1 000	1 000	0	2 250	4 500	0	2 000	0	0
Report potentiel P+1	0	3 080	6 140	7 970	7 550	10 610	10 650	10 650	10 650

Vos compteurs Fixes :

Compteur : compteur|PP62190001 /903307

Date relevé	01-04	29-05	12-06	26-06	10-07	24-07	07-08	21-08	04-09	31-10	
Relevé effectué ?	0	1000	2000	2000	4250	8750	8750	10750	10750		Gestion du compteur